



LIBERTE EGALITE FRATERNITE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE

1 place de la Mairie – 69610 SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE

Téléphone 04.74.70.04.83

Site mairie : www.saintgenislargentiere.fr / courriel : mairie@saintgenislargentiere.fr

PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 10 OCTOBRE 2025

Vendredi dix octobre deux mille vingt cinq, à vingt heures trente minutes, en mairie, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexis BADOIL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **14**

Président : Alexis BADOIL, Maire.

Secrétaire élu : André BASTION.

12 membres présents : Alexis BADOIL, Gilbert MOSNIER, Sandrine DRIVON, André BASTION, Joseph VOLAY, Joachim BOURBON, Colette PERIER, Sylviane FAYOT, Arnaud VERNAY, Laurent CHABAUD, Jean-Charles JULLIN, Cindy GUIOTTO .

2 membres excusés : Chantal YVOREL, Virginie MASSE.

2 procurations : Chantal YVOREL à Alexis BADOIL, Virginie MASSE à Sandrine DRIVON .

L'ordre du jour est établi comme suit :

1. Dissolution du CCAS au 31/12/2025.
2. Opportunité d'acquisition foncière.
3. Projets et travaux en cours.
4. Compte rendu des commissions.
5. Informations et questions diverses.

Le Conseil Municipal :

- Valide le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 5 septembre 2025.
- Entend la possibilité, pour les communes de -1500 habitants, de dissoudre leur CCAS. Compte tenu des coûts supplémentaires (environ 1200 € la mise en place + maintenance annuelle) liés à l'obligation de l'envoi dématérialisé du budget et du compte administratif en préfecture, le conseil valide la dissolution du CCAS au 31/12/2025. Il sera proposé, avec le prochain conseil municipal, la création d'une commission sociale ouverte aux personnes non élues, comme pour le CCAS. Il est rappelé que le budget CCAS est abondé par une subvention du budget de la commune. (délibération 50.2025)
- Est informé qu'une opportunité d'acquisition foncière est en cours de négociation avec une parcelle appartenant à la succession de Gabriel LOISON.
- Fait le point sur les travaux et projets en cours :

- **Lotissement OPAC** : il reste 1 logement à attribuer.
- **Lotissement communal « St Roch »** : le bureau d'étude VEAC est missionné pour travailler sur le délaissé à côté du transformateur afin d'optimiser les places de stationnement et installer les conteneurs plus au bord de la route.
- **« Chemin du Domaine »** : ce chemin, mitoyen avec la commune de Ste Foy l'Argentière, est très dégradé et les eaux de pluie arrivent chez un particulier. Des travaux sont envisagés pour la reprise de ce chemin mais il faut attendre la convention avec la CCMDL car c'est une voirie communautaire. Le coût des travaux sera partagé entre les 2 communes.
- **Etude « rue de l'église »** : un technicien de l'ATD (Département) va travailler sur un aménagement possible de la « rue de l'église » pour faciliter le stationnement et la circulation.
- **Local des boules** : l'association « la boule joyeuse » souhaite rénover son local avec l'installation d'une cuisine équipée. Le conseil valide la nécessité de ces travaux et décide d'en prendre en charge une partie.
- **Buvette des boules** : une entreprise va chiffrer la création d'une halle reprenant le petit auvent existant de la buvette et allant jusqu'aux tables, afin d'avoir un endroit ombragé lors des rencontres et pour les visiteurs de l'espace de loisirs.
- Entend les comptes rendus de différentes réunions :
 - **Ecole** :
 - **Cantine scolaire** : l'assemblée générale a présenté le bilan de l'année et informe de la mise en place d'un logiciel pour l'achat et la gestion des tickets, à partir de février 2026. De ce fait, pour une question de paramétrage, la garderie du soir, jusqu'à maintenant avec un ticket au ¼ d'heure passera avec un ticket à l'heure (1 € de l'heure au lieu de 2 €). La commune s'engage à financer l'achat de la tablette nécessaire à Gisèle pour la gestion des tickets par ce logiciel.
 - **Association des parents d'élèves JAQUADI** : 750 livres ont été vendus lors de la bourse aux livres du 5 octobre ; la prochaine est prévue le 29 mars. Le bureau a été renouvelé.
 - **Conseil municipal enfants** : Tony TEYSSIER est intervenu pour une initiation à la peinture en bombe. C'est le préau de l'école qui sera décoré le 8 novembre prochain.
 - **Vie du village** : les associations « la Revole » et « l'épicerie participative » proposeront repas et buvette. Plusieurs animations musicales sont également prévues à partir de 18h30.
 - **CCMDL** : le problème de l'assurance « dommages aux biens » est soulevé. En effet, suite à plusieurs sinistres sur des bâtiments communautaires, la compagnie menace de se désengager, une des solutions est d'augmenter la franchise qui passe de 1000 € à 5000 €. Les travaux de création du parking avec ombrières sur le site « baignade d'Hurongues » a débuté. 5000 m2 équipés en auto consommation avec le SYDER.
 - **Agriculture** : un point sur l'évolution de la dermatose nodulaire contagieuse permet d'affirmer qu'aucun nouveau cas n'a été détecté dans le Rhône. La vaccination est terminée mais par précaution la randonnée pédestre prévue le 12 octobre est annulée.
 - **Carrière de la patte** : le bilan de l'année est fait. La LPO constate la réapparition d'espèces comme les grands corbeaux.
 - **Transition écologique – CCMDL** : le service de location de vélos électriques qui fonctionne depuis le 15 juin remporte un vrai succès puisque tous les vélos sont loués. Le service de transport solidaire impacte de façon importante le budget du service.
 - **Plan Alimentaire Territorial (PAT) - CCMDL** : le fonctionnement de la cantine de St Martin en Haut a été expliqué (+1000 repas / jours). Des subventions sont possibles pour les cantines locales, il est conseillé de se rapprocher de Raphaël PIN, coordinateur du PAT à la CCMDL.
 - **Déchets – CCMDL** : le règlement de collecte sera revu : les personnes avec +24 passages à la déchetterie sur l'année se verront facturer 25 € le passage supplémentaire.

- **Questions diverses :**

- Deux bancs béton ont été commandés, l'un ira « aux rivières », le second à voir (au Devet ?).
 - L'éclairage du terrain en gore est défectueux, Eiffage est intervenu et a procédé à la réparation. Un devis est demandé pour modifier l'éclairage actuel en LED.
 - Les posters et les pots pour le « jardin des herbes » ont été livrés. Le conseil municipal enfants se chargera des semis au Printemps.
 - Les équipes des brigades nature sont intervenues 2 semaines dans les chemins, le city et le cimetière.
 - Une démonstration d'un robot aspirateur a eu lieu à la salle des sports. Cette possibilité sera évoquée avec les associations lors de la réunion du calendrier.
 - La visite du Sénat par les élus est confirmée le mercredi 26 novembre.
 - « L'arbre de Noël » de la mairie (agents et élus) aura lieu le lundi 15 décembre à 19h à la maison de l'amitié.
 - Les vœux du Maire et de l'équipe municipale auront lieu dimanche 4 janvier, ceux de la CCMDL le 16 janvier.
- Valide la demande de garantie d'emprunt effectuée par l'OPAC pour la construction des 5 maisons « impasse de la Forge ». Il est rappelé le courrier d'intention du 18 décembre 2023 mentionnant le montant à garantir : 279 069.50 €, soit 50 % du montant total des emprunts nécessaires à la réalisation de ce projet. Le Département garantit l'autre moitié. (délibération 51.2025).
- Approuve le montant versé à la paroisse de St Martin l'Argentière pour les frais de gardiennage de l'église pour l'année 2025. (délibération 52.2025)
- Procède à la répartition des frais de fourniture gaz pour la résidence du clocher. (délibération 53.2025)
- Fixe la prochaine réunion du conseil municipal au vendredi 14 novembre en mairie. Les prochaines réunions sont fixées au 12 décembre, 23 janvier et 27 février.

Document établi le 14 octobre 2025.

Le Maire,
Alexis BADOIL

